



Le SIBRECSA

Syndicat Intercommunal du BRÉda et de la Combe de Savoie

Le SIBRECSA a pour compétences la collecte et le traitement des déchets ménagers. Il intervient sur 43 communes en Isère et en Savoie. Les communautés de communes du Grésivaudan et de Cœur de Savoie ont transféré ces compétences au SIBRECSA sur ces communes.

Collecte Ordures Ménagères :

Le SIBRECSA ne fournit pas de bac à ordures ménagères.

Les particuliers doivent s'équiper en achetant eux-mêmes une poubelle :

- dans les magasins de bricolage/jardinage
- auprès d'entreprises spécialisées
- sur internet

Afin que le bac soit pris par le camion de collecte celui-ci doit respecter la norme **NF EN 840**. La barre de renfort n'est pas nécessaire. Les déchets doivent être conditionnés en sacs fermés. Les cartons et autres recyclables ainsi que les encombrants ne sont pas acceptés.

Le règlement de collecte est disponible sur notre site internet : <http://www.sibreca.fr/ordures-menageres/le-reglement-de-collecte-des-dechets-menagers-et-assimiles>

Tout manquement aux normes (bacs ou déchets) engendrera un non ramassage de la poubelle et la pose d'un adhésif sur le bac.

Les bacs doivent être sortis la veille au soir du jour de collecte et rentrés au plus tard le soir du jour de collecte.



Collecte sélective :

La collecte des déchets recyclables (verre, papiers et emballages) se fait en points d'apport volontaire déposés sur l'ensemble du territoire.

Afin de faciliter aux particuliers le geste de tri, **des sacs sont disponibles dans vos mairies.**

Si vous manquez de sacs, contactez-nous, un agent vous en apportera.



Compostage :

Le SIBRECSA propose aux particuliers la mise à disposition de composteurs **au prix de 15€**. Ils sont limités à un par foyer, tous les 5 ans. Deux modèles disponibles :